Association des Habitants de LLN
Scavée du Biéreau 3/2
1348 Louvain-la-Neuve

Procès-Verbal en date du 14 octobre 2025

Assemblée générale EXTRAORDINAIRE

Est tenue ce jour, le 14 octobre 2025 à 18h15, dans les locaux de Securex, Traverse d'Esope 6, étage 2, 1348 LLN, l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association des Habitants de LLN.

Présences

Sont présents ou représentés les membres suivants :

- Soraya IBOUKASSENE, Philippe LAPERCHE et Philippe MARCHAL, les membres du Conseils d'Administration
- Les membres effectifs
- Sont par ailleurs présentes Matilde LIBERT et Anaïs DELHAISE, membres de l'équipe permanente.

La présidence de la réunion de l'assemblée générale est assurée par Philippe LAPERCHE.

Tous les membres de l'assemblée ont reçu en temps et en heure la convocation ainsi que l'ordre du jour.

Un quorum de présence n'est pas nécessaire pour cette assemblée.

1. Mot d'accueil

Philippe Laperche souhaite la bienvenue à cette réunion dont il ouvre la séance.

2. Démission et élection (nomination) d'administrateurs.

Pour des raisons de santé, Philippe Marchal a présenté sa démission au Conseil d'Administration du 30/07/2025, afin de se concentrer sur son rétablissement. Philippe et Soraya remercient chaleureusement Philippe pour son travail effectué à l'AH.

Suite à cette information, le CA a convoqué l'Assemblée générale pour pourvoir à son remplacement. Trois postes à pourvoir ont été ouverts et un appel à candidatures a été fait pour les membres en ordre de cotisation et domiciliés à 1348 LLN ou sur la zone d'emphytéose de l'UCLouvain.

Trois candidatures ont été reçues dans les temps impartis :

- Baudouin Boone
- Olivier Van De Ponseele
- Jean-Luc van Steenberghe

Au préalable, 3 membres adhérents domicilés à 1340 ont fait la demande au CA pour devenir membre effectif. L'Assemblée générale doit voter.

VOTE : L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'adhésion aux membres effectifs de Jean-Luc Van Steenberge, Marie Luce et Patrick Verschuere

Philippe Laperche invite les 3 candidats à se présenter (leur parcours, leur vision, pourquoi l'AH ?).

Les membres effectifs sont ensuite invités à voter. Comme stipulé dans les statuts, chaque membre peut voter pour plusieurs candidats, mais le nombre de votes exprimés par le membre ne peut dépasser le tiers du nombre de postes à pourvoir, dans ce cas-ci 1.
Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus aux postes à pourvoir.

Résultats du vote : Baudouin Boone, Olivier Van De Ponseele et Jean-Luc van Steenberghe sont élus par l'assemblée comme membres du Conseil d'administration de l'AH.

La période de mandat est habituellement de 2 ans, mais afin de ne pas devoir faire deux AG par an, le mandat de ces administrateurs court exceptionnellement pour une période d'environ 1,5 ans, jusqu'à l'AG ordinaire qui aura lieu au premier semestre 2027.

En résumé :
**L'Assemblée générale du 14/10/2025 prend acte de la démission de
MARCHAL PHILIPPE domicilié Clos des gilles à 1348 Louvain-la-Neuve, né le 18/07/1970 à Namur, en sa qualité d'administrateur.**

**et nomme
BOONE Baudouin domicilié Route de Blocry 55 à 1348 Louvain-la-Neuve né le 28/09/1957 à Turnhout, comme administrateur.
VAN DE PONSEELE Olivier domicilié Rue Michel de Ghelderode 3 à 1348 Louvain-la-Neuve, né le 01/08/1977 à Gand, comme administrateur.
VAN STEENBERGHE Jean-Luc domicilié Rue haute 32a à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, né le 18/03/1960 à Etterbeek, comme administrateur.**

**Le conseil d'administration et désormais composé de :
LAPERCHE Philippe domicilié Rue Haute 11 à 1340 Ottignies, né le 10/09/1972 à Bruxelles.
IBOUKASSENE Soraya, domiciliée Sentier du Biéreau 19 à 1348 Louvain-la-Neuve, née le 07/02/1972 à Alger.
BOONE Baudouin domicilié Route de Blocry 55 à 1348 Louvain-la-Neuve né le 28/09/1957 à Turnhout.
VAN DE PONSEELE Olivier domicilié Rue Michel de Ghelderode 3 à 1348 Louvain-la-Neuve, né le 01/08/1977 à Gand.
VAN STEENBERGHE Jean-Luc domicilié Rue haute 32a à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, né le 18/03/1960 à Etterbeek.
Les administrateurs exercent leurs pouvoirs en collège.**

3. Des petites nouvelles de l'AH

- L'équipe salariée de l'AH est au complet : Kristina a rejoint Matilde et Anaïs, en tant que chargée de projets. Elle pilotera notamment le dossier d'éducation permanente et la relance de l'AH Info.
  L'équipe travaille à mi-temps, les mardis, mercredis et jeudis. Il y a une très bonne entente et entraide entre les trois.

- Présentation du nouveau site internet regroupant les trois anciens sites de l'association (AH, parcours d'artiste, guide).

- Sortie du 49e guide des commerces et services, distribué dans la plupart des quartiers.

- Relance de l'AH Info : Relance du journal citoyen AH Info, transformé en média participatif avec ateliers de formation journalistique, diffusion papier et numérique, podcasts, vidéos et débats publics. Première séance d'information et co-construction prévue le lendemain à 18h15.

- Bureaux : l'AH a été expulsée officiellement le 09/07/2025 par la commune de ses locaux à la ferme du Biéreau. Un arrangement a été tenté entre le Spott et l'AH pour leur locaux situés Grand Place, mais ce qui nous a été proposé n'était pas envisageable pour nous : trop cher, pour un accès restreint, pas de visibilité, pas de possibilité d'y laisser nos affaires.
  Un appel général a été fait sur nos réseaux pour trouver des locaux, mais nous n'avons eu aucune réponse.
  Actuellement les employées travaillent 2 jours par semaine du coworking Hive 5, et 1 jour semaine en télétravail. Nous sommes en négociations avec Securex et le Hive 5 pour trouver un arrangement ou un partenariat à plus longue durée qui est compatible financièrement avec ce que l'AH peut se permettre. Ceci permettrait à l'AH de ne pas dépendre du politique ou de l'UCL.

4. Divers

<u>Projet immobilier des Ciseaux</u>
Projet de 130 logements étudiants et doctorants situé avenue des Ciseaux, quartier des Bruyères. Rejeté à deux reprises par le conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour des raisons de mobilité, urbanisme et environnement.
La Région a pris la main via un recours, imposant le projet malgré l'opposition locale.

Les problèmes principaux soulevés concernent :

- une saturation de la circulation dans un quartier déjà encombré (avenue du Ciseau et boulevard du Sud) ;
- des risques accrus d'accidents en raison de l'augmentation du trafic ;
- une absence de mixité dans les publics visés (principalement étudiants et doctorants) ;

un alignement urbanistique incohérent (trois immeubles perpendiculaires non alignés) ;
- l'absence de modification de la voirie pour sécuriser l'accès au parking.

Des discussions ont lieu sur la légitimité démocratique : l'UCL passe outre la décision communale, ce qui inquiète les habitants.

Trois types d'actions sont évoquées pour l'Association des Habitants :
- Information des citoyens sur le dossier ;
- Interpellation politique de la Ville et du ministre pour demander le respect du processus démocratique ;
- Soutien juridique éventuel à un recours citoyen ou communal.

Un vote consultatif est organisé pour donner une orientation au Conseil d'administration :
- Information : unanimité pour.
- Action politique : majorité pour (1 contre).
- Action juridique : 14 pour, 11 contre

Il est convenu de demander au Collège communal d'introduire un recours contre la décision régionale.

Centrale Biomasse à Mont-St-Guibert :
Un projet de centrale biomasse porté par le consortium GBES (Veolia et Idex) est actuellement à l'étude. L'investissement total s'élève à 80 millions d'euros, avec une mise en service envisagée fin 2027. La centrale serait conçue pour brûler 55 000 tonnes de bois par an. Le projet est à un stade quasi irréversible, ce qui complique les interventions. Le coût et la complexité d'un recours juridique sont importants, nécessitant un soutien financier et organisationnel.

Les problèmes majeurs soulevés sont multiples :

- Pression sur les ressources forestières disponibles en Wallonie, entraînant une possibilité d'importation massive de bois (Scandinavie ? et même outre-Atlantique ?), la Wallonie est en effet déjà importatrice nette de cette ressource. Impact réellement positif au niveau écologique ? ;

- Risque sanitaire important lié aux émissions de particules ultra fines, non filtrées par les dispositifs actuels — bien que les normes européennes soient respectées, elles ne prennent pas en compte ces particules. Norme OMS plus stricte pas encore dans les normes européennes. Impact sur l'espérance de vie des habitants dans un rayon de 10 km (estimation provisoire - hypothèse : 2 ans) ? Effet cocktail multiplicateur ? Principe de précaution ?

- Respect de la démocratie locale ? MSG a voté contre, passage en force des porteurs du projet contre la démocratie locale et les riverains (acceptation de la Région). Le processus pose à tout le moins de nombreuses questions.

La commune de Mont-Saint-Guibert, initialement opposée au projet, avait introduit un recours au Conseil d'État avant de s'en retirer, invoquant des pressions régionales.

L'Association des Habitants examine la possibilité d'actions similaires à celles engagées pour le dossier des Ciseaux :
- Information des citoyens sur le projet et ses impacts potentiels ;

- Interpellation politique des autorités communales et régionales ;
- Soutien juridique éventuel, notamment à un recours citoyen ou intercommunal.

Un vote consultatif est également organisé:
- Information : unanimité pour.
- Action politique : unanimité pour.
- Action juridique : majorité pour (4 contre).

L'association des Habitants doit donc jouer un rôle central dans la coordination des actions citoyennes et dans la mise en lumière des enjeux sanitaires et écologiques. Il est décidé de créer un groupe de travail spécifique afin de défendre les intérêts des habitants, en combinant information, pression politique et recours juridiques. Plusieurs volontaires se manifestent.

Les pistes d'action évoquées incluent :
- la réalisation d'études épidémiologiques avant et après la mise en service sur les riverains ;
- la demande d'un avis officiel à la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;
- une sensibilisation du grand public et des autorités par voie de presse et d'actions citoyennes concertées.

5. Mots de fin

Il n'y a plus d'autres points à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20h15.

Signatures du CA